

**Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion**

**1. IDENTIFICATION**

Pays	Burkina Faso		
Intitulé/Numéro	Référence: <b>T05-EUTF-SAH-BF-02</b> Insertion et Stabilisation Socio - Economique des Jeunes et Femmes dans la Province du Séno (Région du Sahel)		
Coût total	Coût total estimé: 5.800.000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 5.200.000 EUR		
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	<i>Gestion indirecte</i> – Direction Générale de la Coopération au Développement / Ministère Italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale		
Code CAD	150	Secteur	
Domaine d'intervention fonds fiduciaire	Objectif n°1: Meilleures opportunités économiques et d'emploi  Objectif n°2 Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle		
Domaine d'intervention Plan d'Action de La Valette	1.1 Investir dans le développement et l'éradication de la pauvreté		

**2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE**

**2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs**

L'objectif général de l'action, mise en œuvre par la coopération italienne, est de contribuer à la stabilité régionale dans la province du Séno et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.

Les objectifs spécifiques sont:

- OS1: Améliorer la résilience des ménages vulnérables par l'augmentation des productions agropastorales, la sécurisation foncière et la gouvernance locale des ressources naturelles.
- OS2: Augmenter les revenus des jeunes et des femmes par le développement d'activités génératrices de revenu (micro-entreprises, petites entreprises) et parallèlement renforcer le leadership féminin, la stabilité et la cohésion sociale (prévention des crises).

L'action favorisera l'insertion socioéconomique et la fixation des jeunes et des femmes dans leurs communautés par un accès qualitatif aux facteurs économiques de production en investissant dans les aménagements agropastoraux, les infrastructures de mise en marché, la

formation et l'organisation des acteurs des filières et l'accès au micro-crédit pour accroître les revenus et la sécurité alimentaire. Le but est de réduire les migrations d'origine économique des jeunes, de favoriser l'insertion et la participation au développement des femmes par la réduction des inégalités socioéconomiques de genre et la prévention des situations de crise.

La maîtrise de l'eau constituera la porte d'entrée de l'intervention du projet, autour de laquelle se développeront les autres activités concourant à la sécurité alimentaire et au renforcement de la résilience aux changements climatiques des populations cibles. L'encadrement technique de proximité et l'appui à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sur les sites à aménager pour la production agricole sera confié aux agents du MAAH; tandis que l'appui institutionnel et la concertation stratégique avec les bénéficiaires et les populations locales seront assurés par des organisations de la société civile (ONG internationales, association de développement, plateformes, Organisations Paysannes (OP, etc.).

Les activités génératrices de revenus seront financées sous forme de microprojets à la demande des promoteurs. En outre, cette initiative vise à favoriser la participation des femmes au développement local à travers un renforcement tant en capacité qu'en possibilité de concertation libre et sans entrave culturel ou de genre.

Enfin, une attention particulière est donnée à la réflexion des jeunes sur leur contexte de vie et les problématiques y afférant, incluant le chômage, l'émigration ou l'enrôlement dans des groupes illégaux (trafiquants ou terroristes) sillonnant la zone. L'accès et le partage de l'information sera un autre pilier de l'intervention en appui des jeunes, pour favoriser un regard plus ouvert sur ces thèmes et leurs donner la possibilité de le partager avec toute la population locale (centre multimédia).

## **2.2. Contexte**

### *2.2.1. Contexte national*

Le Burkina Faso est un pays sahélien totalement enclavé à économie agricole basée sur des petites exploitations familiales. Sa population à majorité jeune (plus de 50% des habitants ont moins de 20 ans) réside en milieu rural où la pauvreté, l'analphabétisme, le sous-emploi et le bien-être social sont les aspects les plus critiques. La pression démographique, la pauvreté, l'accentuation des aléas climatiques, le sous-emploi, les besoins en numéraires de la vie moderne ont entre autres contribué à développer le phénomène migratoire au Burkina Faso, et les campagnes se vident en faveur des villes et des pays voisins du sud.

Région du Sahel: La population de la Région du Sahel (environ 7% du total du Pays) est composée essentiellement de jeunes (47%), avec un taux d'urbanisation faible (moins de 7%) qui la classe comme la Région la moins urbanisée du pays après celle de l'Est. La pauvreté touche davantage les personnes âgées, les mendiants, les femmes et les rapatriés de la Côte-d'Ivoire suite aux événements intervenus dans ce pays. Le 86,6% (contre 84,7% au niveau national) de la population active de la région exerce dans le secteur primaire (agriculture, élevage, chasse, sylviculture).

Sécurité alimentaire-Nutrition et vulnérabilité: Dans la Région du Sahel, l'agriculture est caractérisée par une faible productivité ainsi que par des aléas climatiques de plus en plus fréquents (sécheresse et inondations). La pression démographique sur les zones fertiles et plus riches aggrave la situation d'insécurité alimentaire et dégradation des ressources naturelles. La Région présente régulièrement des problèmes de déficit céréalier dus à sa vulnérabilité aux

chocs exogènes. Par conséquent, la malnutrition est endémique et entraîne des carences spécifiques (anémies, troubles dus à la carence en iode et en vitamines); une amélioration de la diversité alimentaire des ménages est donc nécessaire. La culture maraîchère, pratiquée en saison sèche surtout par les femmes autour des boulis et des barrages, peut en effet être une option valide car elle contribue d'une part à améliorer l'état nutritionnel des populations et d'autre part mobilise les femmes (groupe sensible) tout en générant des revenus.

Phénomène migratoire et sécurité: La migration dans la Région du Sahel est une tendance importante principalement liée à des situations de pénuries ou de catastrophes, mais également au phénomène de l'orpaillage. La variabilité accrue du climat combinée à des facteurs structurels tels que la taille réduite des parcelles, les prix constamment plus élevés des denrées alimentaires et la croissance démographique, obligent un nombre significatif de ménages pauvres à quitter leur village pour trouver des sources de revenus alternatives. Dans les villages frappés par l'insécurité alimentaire cette migration amène souvent les jeunes à chercher du travail dans les mines d'or; les conditions dans un grand nombre de sites d'orpaillage sont extrêmement dangereuses pour la santé et la sécurité. En outre, la situation sécuritaire de la Région est menacée par les différents groupes djihadistes ou bandes de trafiquants de tout genre. Les difficultés de trouver un emploi stable et suffisamment rétribué, le manque de possibilité de formation professionnelle, la difficulté d'accès à la terre, mènent maints jeunes (moins de 25 ans) à quitter leurs zones d'origine pour chercher du travail ailleurs ou, pire, céder à la tentation (souvent purement économique) de rejoindre des groupes clandestins.

### *2.2.2. Contexte sectoriel: Politiques et enjeux*

Le projet est aligné avec les orientations de la Stratégie de Développement Rural du Burkina Faso, notamment le renforcement de la sécurité alimentaire, l'augmentation des revenus des populations rurales, la modernisation de l'agriculture familiale paysanne, la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes. Pour favoriser la sédentarisation des jeunes ruraux, le projet, dans son premier axe d'intervention, s'encadre aussi dans la Politique Nationale Foncière et particulièrement la loi 034/2009/AN portant sur le régime foncier rural.

En outre, le projet est en ligne avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable SCADD 2015-2017, en particulier en ce qui concerne l'Axe 1 (mesures 4 et 5), l'Axe 2 (mesure 15) et l'Axe 4 (mesures 26 et 28). La SCADD sera bientôt remplacée par le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016 - 2020.

Enfin, l'action est conforme à l'orientation stratégique de l'UE et de ses Etats membres pour la mise en œuvre du Fonds Fiduciaire d'Urgence au Burkina Faso, pour les domaines précédemment cités.

### **2.3. Enseignements tirés**

Au Burkina Faso, la Coopération Italienne est déjà intervenue dans la Région du Sahel, notamment à travers le projet « Développement des techniques de collecte d'eau de surface à petite échelle dans la Commune de Dori », financé par la Coopération Italienne et réalisé en 2015 par le biais de la FAO. Les retombées du projet sont entre autres :

- l'installation de 04 bornes fontaines au profit des populations de Dantchadi, Djomga, Maléré et Fetombaga ;
- la réalisation de deux (02) boulis dont un bouli pastorale pour les éleveurs de Touka Bayel et un bouli agro-pastorale pour la population de Dantchadi ;

- la réalisation de trente-deux (32) forages équipés de pompes à pédales pour le maraîchage au profit des femmes ;
- l'aménagement de 04 ha de jardin maraîcher clôturés (02 ha à Danchadi ; 02 ha à Touka Bayel) pour les femmes des dites localités ;
- l'aménagement de 9 ha de bas-fond à Touka Bayel;
- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des bénéficiaires du projet dont la formation (entre autres) in situ de soixante (60) femmes sur les techniques de production de produits maraîchers ;
- la mise en place d'un jardin fourrager et la dotation de kit aux pépiniéristes pour la production du fourrage.

Ces actions ont contribué à améliorer le bien-être des populations, à créer des emplois ruraux et à fixer les populations dans leur terroir.

Il ressort de cette expérience que (i) des investissements ciblés sur la levée des contraintes de base comme la disponibilité de l'eau sont source de dynamisation économique et de transformation profonde des modes de vie des communautés locales ; (ii) les investissements structurants d'appui à la production et à la mise en marché accroissent substantiellement les possibilités d'emplois pour les jeunes et les femmes des zones rurales, (iii) toute stratégie de promotion de la femme rurale et de fixation économique de jeunes ruraux (réduction des migrations) doit intégrer les dimensions de possibilités d'emploi (accès aux facteurs de production et formation) et de participation effective de toutes les couches sociales à la gouvernance locale du développement.

#### **2.4. Complémentarité**

Ce projet permettra de:

- Consolider les acquis des initiatives antérieures de la Coopération Italienne
- Réaliser des investissements similaires dans les autres communes rurales de la province du Séno en y associant des mesures d'accompagnement économiques pour les couches vulnérables (jeunes et femmes)
- Favoriser le développement de la maîtrise d'ouvrage locale et promouvoir un leadership de genre.

Les précédentes activités menées à Dori ont montré que la diffusion et la valorisation des technologies de collecte d'eau représentent tant une stratégie d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques qu'un élément de diversification des activités économiques (disponibilité de l'eau pour les besoins domestiques, l'agriculture et l'élevage des zones agricoles arides).

Dans un contexte sahélien de vulnérabilité socioéconomique et climatique marquée, il apparaît important de valoriser et étendre les acquis méthodologiques ainsi que les innovations développées en matière d'amélioration des pratiques de collecte des eaux de ruissellement afin de mieux les ancrer dans le système de production des petits exploitants.

Tous les facteurs susmentionnés vont contribuer à renforcer la dynamique économique locale ainsi que la création d'emplois ruraux au profit des jeunes et des femmes. En outre, des

synergies seront possibles avec le « Projet d'aménagement de la mare de Dori », également financé par la Coopération Italienne et qui vient de démarrer.

## **2.5. Coordination des donateurs**

Pendant sa mise en œuvre, l'initiative sera suivie par un Comité de Pilotage (CdP), organe d'orientation générale et stratégique du projet, qui sera composé de:

- un responsable du bureau de la Coopération Italienne au Burkina;
- un directeur de la Direction Générale des Aménagements et du Développement de l'Irrigation (DGADI);
- les maires des communes d'intervention;
- les représentants de la société civile,
- le(s) représentant(s) de la Délégation de l'Union Européenne à Ouagadougou.

Le CdP se réunira au moins deux fois par ans, avec des sessions extraordinaires le cas échéant ; les réunions se tiendront dans la capitale (Ouagadougou). Il s'agira d'un espace de réflexion et dialogue entre les donateurs et les autres parties prenantes du projet, où discuter, au-delà des activités, des stratégies à entreprendre pour la bonne poursuite de l'action.

À la fin de la mise en œuvre de l'initiative, un atelier de restitution sera organisé à Ouagadougou, où présenter les résultats atteints, les bonnes pratiques développées et les recommandations à suivre pour l'avenir. A l'atelier final seront présents toutes les parties prenantes du projet et d'autres organisations ressources ou concernées par ce genre d'action.

## **3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

### **3.1. Objectifs**

L'objectif général de l'action est de contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.

Les objectifs spécifiques sont:

- OS1: Améliorer la résilience des ménages vulnérables par l'augmentation des productions agropastorales, la sécurisation foncière et la gouvernance locale des ressources naturelles.
- OS2: Augmenter les revenus des jeunes et des femmes par le développement d'activités génératrices de revenu (micro-entreprises, petites entreprises) et parallèlement renforcer le leadership féminin, la stabilité et la cohésion sociale (prévention des crises).

### **3.2. Résultats attendus et activités principales**

3.2.1. *OS1: Améliorer la résilience des ménages vulnérables par l'augmentation des productions agropastorales, la sécurisation foncière et la gouvernance locale des ressources naturelles.*

#### **R1.1: Les aménagements en faveur de l'augmentation des productions agropastorales sont réalisés et mis en valeur**

A1.1.1 : Réaliser 332 ha d'aménagements d'irrigation et de récupération/valorisation des terres dégradées ;

A1.1.2 : Réaliser 200 ha des aménagements sylvo-pastoraux et 30 points d'eau ;

A1.1.3 : Réaliser 250 ouvrages de collecte des eaux de ruissellement à usage agropastorale ;

A1.1.4 : Appuyer la mise en valeur agricole des ouvrages associés aux aménagements réalisés.

L'effet escompté des activités mentionnées ci-dessus est d'augmenter de 30% la productivité et les productions agricoles et pastorales des ménages vulnérables cibles en année de croisière.

#### **R1.2: La gouvernance locale des ressources naturelles et la sécurisation foncière sont améliorées**

A1.2.1 : Réaliser une étude de référence de la zone du projet. Ce diagnostic permettra d'analyser la situation socio-économique et environnementale de la zone, cibler les bénéficiaires et identifier les infrastructures et sites de réalisation des ouvrages.

A1.2.2 : Contribuer à la diffusion de la politique de sécurisation foncière en milieu rural dans les communes ;

A1.2.3 : Contribuer à la mise en place de 06 services fonciers ruraux ;

A1.2.4 : Réaliser 06 Plans communaux de gestion des ressources naturelles ;

A1.2.5 : Mettre en place 06 Comités communaux ou intercommunaux de Gestion des ressources naturelles ;

A1.2.6 : Renforcer la maîtrise d'ouvrage locale (communale) sur la gestion des ressources naturelles;

A1.2.7 : Assurer la sécurisation foncière et la protection des sites aménagés et des exploitants.

3.2.2. *OS2: Augmenter les revenus des jeunes et des femmes par le développement d'activités génératrices de revenu (micro-entreprises, petites entreprises) et parallèlement renforcer le leadership féminin, la stabilité et la cohésion sociale (prévention des crises).*

#### **R2.1 : Des activités génératrices de revenu (micro-entreprises, petites entreprises) sont développées et des formations sont dispensées au profit des jeunes et des femmes ;**

A2.1.1 : Mettre en place 400 unités de petit élevage (embouche de petits ruminants, volaille, élevage naisseur) ;

A2.1.2 : Mettre en place 440 unités de transformation agroalimentaire au profit des femmes ;

A2.1.3 : Développer des activités de fauche et commercialisation de fourrage : 100 unités ;

A2.1.4 : Appuyer l'organisation de la filière pêche (4 organisations et 50 petites unités) ;

A2.1.5 : Renforcement des capacités de mise en marché des produits agropastoraux ;

A2.1.6 : Réaliser des voyages d'études.

A2.1.7 : Mener des actions de sensibilisations et d'informations sur le partage des connaissances ;

A2.1.8 : Réaliser des formations ciblées au profit des jeunes et des femmes sur la base des AGR appuyées ;

A2.1.9 : Réaliser des formations sur l'entretien et la gestion des infrastructures productives ;

L'effet escompté des activités mentionnées ci-dessus est d'augmenter de 50% les revenus des jeunes et des femmes bénéficiaires du projet par la promotion d'activités génératrices de revenu.

**R2.2 : La participation des groupes vulnérables à la gouvernance économique locale a augmenté et leurs concertations sur les problématiques liées au contexte sont entamées grâce à un meilleur accès aux informations.**

A2.2.1 : Appuyer la structuration de 06 organisations féminines ;

A2.2.2 : Assurer des formations au profit des femmes en leadership et émancipation de la femme ;

A2.2.3 : Réaliser des campagnes d'information sur les migrations, la participation communautaire, le développement durable ;

A2.2.4 : Dynamiser les cadres de concertation de jeunes et de femmes dans les communes (5 centres féminins et 5 centres des jeunes) ;

A2.2.5 : Favoriser l'accès des jeunes et de femmes à la communication et à l'information (5 centres multimédia).

**3.3. Risques et hypothèses**

Risques	Niveau E/M/F	Mesures d'atténuation
<b>Ecologiques</b> : effets des catastrophes naturelles (sécheresse ou inondations) dans certaines zones de la Province et dommages	Moyen	Couverture des sites des localités disposant de plans d'eau valorisables et/ou de périmètres dégradés

écologiques susceptibles d'en découler et d'affecter l'intégrité des ouvrages d'irrigation mis en place ou d'occasionner les déplacements massifs de populations vers d'autres régions ou hors du pays		Prise en compte de toutes les possibilités de valorisation des plans d'eau avec le développement de l'irrigation d'appoint autour des ouvrages de mobilisation de l'eau de faible capacité  Etudes de faisabilité pour un diagnostic profond des sites
<b>Financiers</b> : (i) difficultés de mise à disposition des fonds par l'administration pour l'exécution des activités sur le terrain ; (ii) lenteur dans la passation des marchés ; (iii) mauvaise gouvernance se traduisant par la mauvaise sélection des prestataires de services	Faible	Amélioration du cadre institutionnel et renforcement des capacités techniques de l'unité de gestion du projet  Allègement des procédures de passation des marchés
<b>Economiques et sociaux</b> :(i) Faible rentabilité du projet ; (ii) non-appropriation des réalisations du projet par les populations bénéficiaires dû à leur faible participation à la programmation des activités dès le départ et à leur exploration constante de meilleures opportunités dans d'autres secteurs ; (iii) souvenirs ou présence de reliques d'un précédent projet d'irrigation à faible succès ; (iv) baisse des prix des produits agricoles et étroitesse des débouchés au niveau du marché local ; (v) Orpaillage (dégradation des terres, pollution, occupation anarchique de l'espace, mobilisation et migration des jeunes)	Moyen	Présence dans le projet d'activités ayant un puissant effet de levier sur les revenus  Association du secteur privé et des collectivités locales à la mise en place, la gestion et la mise en valeur des ouvrages de maîtrise de l'eau  Implication des acteurs concernés et des familles vulnérables dans les activités du projet  Activités du projet liées au foncier, à la récupération de terre et à l'amélioration des conditions d'emploi des jeunes
<b>Sécurité</b> : Menaces terroristes (djihadistes)	Elevé	Suspension des activités et adéquation aux consignes de sécurité des autorités locales et internationales (Gouvernement burkinabé, UE, Gouvernement italien, ONU, ...)

### 3.4. Questions transversales

- **Genre**: la pauvreté et le non emploi des femmes et des jeunes sont des plus élevés dans le pays. Le caractère innovant de ce projet verra une participation massive des femmes, qui, en plus des travaux domestiques, jouent un rôle considérable dans les productions agricoles et pastorales où la majorité des activités leurs sont confiées. Le projet prévoit la



participation des femmes, des jeunes et des vulnérables : 30% de bénéficiaires femmes et 30% de jeunes.

Dans les documents de politique du Gouvernement du Burkina Faso, le niveau d'implication des groupes vulnérables dans toute action/projet de développement est fixé à 30%. Dans le présent projet, cette directive a été doublement prise en compte avec une participation séparée des femmes et des jeunes à hauteur de 30% respectivement pour chacune de ces entités. Les bénéficiaires ont été estimés sur la base de leur accès direct aux appuis du projet. Certains bénéficiaires sont concernés par plusieurs activités (par exemple, les femmes bénéficiaires des jardins maraîchers sont en même temps bénéficiaires des boullis, des formations et de la structuration des filières. De même certaines activités ont pour bénéficiaires directs non pas des individus mais plutôt des structures ou organisations (communes; groupements, ménages etc.)

- **Changement climatique:** les sècheresses et inondations sont devenues récurrentes et de plus en plus violentes, ce qui accentue le risque d'insécurité alimentaire et le besoin d'actions de riposte et d'adaptation. La diffusion et la valorisation des technologies de collecte de l'eau et techniques agricoles adaptées représentent une stratégie d'adaptation aux effets des changements climatiques.
- **Foncier:** des conflits d'usage sur les terres et l'eau entre éleveurs, agriculteurs et orpailleurs sont à anticiper. La sécurisation foncière et l'accès équitable aux ressources naturelles, notamment pour les groupes défavorisés, reste une priorité dans l'atteinte des objectifs du projet ;
- **Sécurité:** menaces terroristes, vols de bétail, grand banditisme sont fréquents dans la zone du Sahel. Les questions de sécurité humaine et de protection des biens sont à considérer.

### 3.5. Parties prenantes

- Les bénéficiaires directs des activités du projet sont estimées à environ **20.000 personnes**, dont :
  - Plus de 4.400 personnes d'agriculteurs/agricultrices et pasteurs, qui bénéficieront des aménagements agropastorales et de leur mise en valeur (R1.1) ;
  - 950 personnes des autorités locales et ANE impliqués dans l'amélioration de la gouvernance locale des GRN et de la sécurisation foncière (R1.2) ;
  - Presque 6.700 garçons et filles qui profiteront des activités génératrices de revenu développées et des renforcements prévus lors de la mise en œuvre de l'action (R2.1) ;
  - Presque 8.000 personnes impliquées dans le renforcement de capacités sur leadership, prévention des crises et concertation des jeunes (R2.2).
  - En outre, la population entière de la Province du Séno, presque **260.000 personnes**, bénéficiera en cascade des résultats de l'initiative.
- Les Communes rurales de la Province du Séno ;
- Services techniques du développement rural (Agriculture et Eau, Elevage, Environnement) ;

- Ministère de l’Agriculture et de l’Aménagement Hydraulique(MAAH) ;
- ONG et Associations locales de développement.

Les partenaires privilégiés du projet seront les structures centrales et déconcentrées du Ministère de l’Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH) ; aux niveaux provincial et local, des partenariats et des synergies seront développés avec les collectivités locales en prenant en considération les projets similaires intervenant dans les mêmes zones.

Les organisations des producteurs (les Chambres Régionales d’Agriculture CRA, les faïtières des Organisations Paysannes (OP), les ONG, notamment internationales, ainsi que les structures privées spécialisées dans la fourniture de biens et de services entrant dans les champs d’intérêt du projet seront également consultées et associées dans sa mise en œuvre.

Les groupes ciblés par le projet sont les populations démunies et vulnérable (hommes, femmes, jeunes) qui, en l’absence d’aménagements et d’infrastructures de mobilisation des eaux, exploitent comme elles le peuvent les ressources en eau disponibles pour produire en contre saison.

#### **4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

##### **4.1. Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il n’est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

##### **4.2. Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 36 mois à compter de la date d’entrée en vigueur de la convention de financement avec l’Union européenne.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de 4 mois après la signature de la convention de financement.

##### **4.3. Modules et volets de la mise en œuvre**

**Gestion indirecte avec l’Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS)**

L’initiative sera mise en œuvre par l’Unité de Gestion du Projet (UGP) qui aura la tâche de la gestion et de la coordination des activités. L’UGP sera composée de:

- un(e) coordinateur(trice) international(e) avec expérience avérée dans les domaines d’intervention;
- un Point Focal de la Direction Provinciale du MAAH;
- un(e) administrateur(trice) international(e) expérimenté(e) dans la gestion administrative et comptable de projets/programmes de l’UE.

L'UGP sera basé principalement à Ouagadougou et effectuera des missions ponctuelles dans la zone d'intervention en assurant toutes les dispositions sécuritaires pour ses membres en déplacement.

L'UGP rendra des comptes au Comité de Pilotage (CdP), organe d'orientation générale du projet (voir la composition du CdP au point 2.5)

Le schéma de réalisation des activités du projet est conçu: (i) par passation de marché pour les aménagements des espaces de production; (ii) par subventions (appel à manifestation d'intérêt) à travers les ONG concernant les actions d'accompagnement, de renforcement des capacités et appui à la concertation des bénéficiaires.

Les activités seront réalisées en collaboration avec les Communes concernées par le projet et les autres autorités locales (administratives, coutumières, religieuses).

Sur le plan méthodologique, la collaboration entre le projet et ses partenaires s'établira sur deux axes :

- d'une part, à travers des protocoles concernant les services publics, les collectivités locales, les projets et programmes, les organisations de la société civile et les organisations des producteurs;
- d'autre part, avec les acteurs privés (bureaux d'études, consultants, entreprises et fournisseurs de biens et services divers)

Les contrats seront signés à l'issue de consultations restreintes ou des appels d'offres. Le Directeur Provincial de l'Agriculture assurera la concertation avec l'UGP du projet et pourra déléguer certaines de ses prérogatives à un point focal.

Le projet jouira de l'accompagnement et de l'appui technique de la DGADI et de ses démembrements au niveau local, sous l'égide du MAAH. Cet accompagnement technique à l'UGP visera, entre autre, le suivi des aménagements prévus et les aspects fonciers.

Les maîtres d'ouvrage des structures à réaliser seront les communes ou les groupes de bénéficiaires appuyés, tandis que le maître d'œuvre sera l'UGP ou un service mandaté le cas échéant.

#### **4.4. Budget indicatif**

Gestion indirecte avec AICS. Le coût global estimatif du projet est de 5.800.000 €.

Le montant total demandé au Fonds Fiduciaire est de 5.200.000 €.

La contribution attendue de l'Etat du Burkina Faso sera à hauteur d'environ 10% du coût total du projet et servira principalement aux charges de fonctionnement et du personnel d'appui (rubrique gestion/coordination).

L'élaboration de ce projet fait suite à une requête du Gouvernement du Burkina Faso à travers son Département en charge de l'Agriculture qui a sollicité la consolidation et l'extension des acquis d'un précédent projet « Développement des techniques de collecte d'eau de surface à petite échelle dans la Commune de Dori », financé par la Coopération Italienne. A travers cette requête, le Gouvernement s'engage à apporter sa contribution à la mise en œuvre du

projet à hauteur de 10% du financement qui sera alloué à cet effet. Par ailleurs, la fiche du projet a été élaborée avec l'accompagnement du Ministère de l'Agriculture. La mobilisation de la contribution du Gouvernement (environ 10% du montant du financement alloué au projet) fera l'objet d'un contrat/convention de financement entre AICS et le Gouvernement du Burkina Faso. Sa contribution concerne la mise à disposition du personnel technique, l'accompagnement en termes de supervision, d'évaluation, de diffusion des acquis, des locaux et des équipements de bureau selon le tableau ci de suite.

En milliers d'Euro :

	Total EUR	Contribution Gouvernement BF
<b>Objectif spécifique 1</b>		
Résultat 1.1	1 920 000	
Résultat 1.2	560 000	80 000
<b>Objectif spécifique 2</b>		
Résultat 2.1	1 400 000	90 000
Résultat 2.2	580 000	
Gestion/coordination (y compris les coûts indirects)	970 000	400 000
Communication et visibilité	10 000	
Evaluations et audits	60 000	10 000
Imprévus	300 000	
<b>Total Contribution gouvernement</b>		<b>580 000</b>
<b>TOTAL DE L' ACTION</b>	<b>5 800 000</b>	

#### **4.5. Évaluation et audit**

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement des évaluations et audits commanditées par la Commission sera couvert par une autre mesure.

#### **4.6. Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 4.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

## 5. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objectif global: impact	L'objectif général de l'action est de contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.			

<p>Objectif(s) spécifique(s):</p>	<p>5.1.1. Améliorer la résilience des ménages vulnérables par l'augmentation des productions agropastorales, la sécurisation foncière et la gouvernance locale des ressources naturelles.</p> <p>5.1.2. Augmenter les revenus des jeunes et des femmes par le développement d'activités génératrices de revenus (micro-entreprises, petites entreprises) et parallèlement renforcer le leadership féminin, la stabilité et la cohésion sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'augmentation disponibilité des produits agro-pastoraux concernés par l'initiative sur les marchés locaux.</li> <li>- Nombre des mécanismes institutionnels de gouvernance des ressources naturelles et du foncier au niveau communal ;</li> <li>- Evolution valeur des indices de pauvreté de la Province à la baisse ;</li> <li>- Taux de représentation des femmes et de jeunes dans les structures et organisations de la Province ;</li> </ul>		<p>6 GRN</p> <p>6 SFR</p> <p>30% femmes et 30% jeunes</p>
<p>Résultats</p>	<p>R1.1 : La productivité et les productions agricoles et pastorales des ménages vulnérables cibles ont augmenté de 30% en année de croisière.</p> <p>R1.2 : La gouvernance locale des ressources naturelles et la sécurisation foncière ont améliorés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des superficies aménagées/récupérées (ha) ;</li> <li>- Infrastructures d'appui à la production agropastorale réalisées (nombre) ;</li> <li>- Taux de baisse de la mortalité du bétail pour manque d'eau ou pâturages ;</li> <li>- Taux d'augmentation rendement principales cultures ;</li> <li>- Nombre plan communaux sur la GRN</li> <li>- Les textes et lois à la gestion et sécurisation foncière sont vulgarisés et des actions relatives</li> </ul>		

	<p>R2.1 : Les revenus des jeunes et des femmes bénéficiaires du projet sont augmentés de 50% par la promotion d'activités génératrice de revenu</p> <p>R2.2 : La participation des groupes vulnérables à la gouvernance économique locale a augmentée et leurs concertations sur les problématiques liées au contexte sont entamées grâce à un accès meilleur aux informations</p>	<p>implémentées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de structures de la gestion foncière, fonctionnelles promues ;</li> <li>- Nombre de micro entreprises créées/appuyées ;</li> <li>- Multiplications des sources de revenus des ménages (nombre) ;</li> <li>- Nombre de femmes et de jeunes formées/thèmes spécifiques ;</li> <li>- Nombre de structures de femmes émergées ;</li> <li>- Nombre de cadres de concertation pour les jeunes et les femmes ;</li> <li>- Nombre de personnes sensibilisées sur les migrations, la participation communautaire, le développement durable ;</li> <li>- Nombre de personnes qui accèdent aux centres multimédia par an ;</li> </ul>		<p>10 (5 par groupe vulnérable )</p> <p>2500</p>
--	--	--	--	--